

Rappel du règlement de Gestion Sportive 2016

A.1.2. Code vestimentaire

Il est de la responsabilité des compétiteurs d'être sur les stands de tir vêtus d'une manière appropriée à un événement Sportif. Tous les sports sont concernés par l'image qu'ils présentent au public et aux médias. Le tir doit grandir comme un sport qui se médiatise, les tireurs doivent donner une image positive de notre sport.

Au niveau des échelons départementaux, régionaux et nationaux : tous les vêtements portés par les concurrents lors de ces compétitions devront être des tenues sportives appropriés pour les athlètes. **Le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées.**

.....

Rappel pour les disciplines ISSF :

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera un avertissement.

Au niveau national pour l'ensemble des disciplines, sur le protocole et les podiums, seront autorisés :

- Pantalon de survêtement ou pantalon en toile de couleur unie. Jeans interdits.
- Shorts de couleur unie (normes ISSF à respecter).
- Jupe autorisée (suivant les normes ISSF).
- Pour la partie haute du corps : tenue de club ou haut de survêtement obligatoire.
- Chaussures de sport ou de ville obligatoire (Tongs et sandales interdites) Ces règles relatives aux tenues sur les podiums seront mises en place ultérieurement sur les échelons qualificatifs. Un important travail de prévention sera effectué à ces niveaux de compétition. Mise en place sur tous les championnats de France d'une chambre d'appel. Seules les personnes en tenue respectant ce règlement seront appelées sur les podiums.

.....

Mise en place sur tous les championnats de France d'une chambre d'appel. Seules les personnes en tenue respectant ce règlement seront appelées sur les podiums.